

**Conseil Municipal du** 26 juin 2023

**à** 18h00

N°ordre 46  
N° identifiant 2023-0086

**Titre** Attribution de subventions dans les domaines des solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation

Rapporteur(s) Mme Alexandra BESNARD  
Samira BARRO-KONATÉ et  
Alexandra DUVAL  
Date de la convocation 20/06/2023

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance** Robert ROCHAUD

**PJ.**  
Tableau de subventions

Membres en exercice 0  
Quorum 27

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations** \_\_\_\_\_

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

**La ville de Poitiers s'engage pour la justice sociale** : donner accès à chacun et chacune à un service public de qualité, porter attention à tous les âges de la vie, préserver et renforcer les liens sociaux qui sont le socle de la cohésion de la Ville.

Face à l'accroissement des inégalités et aux impacts de long terme attendus des différentes crises que nous traversons, la ville de Poitiers s'engage, pour prendre soin de chaque habitant, chaque habitante, à tout âge, pour accompagner les plus fragiles, et permettre au service public de répondre aux besoins sociaux évolutifs ou émergents. Dans ce contexte de crise sociale, les liens sociaux sont, eux aussi, fragilisés et doivent à tout prix être préservés.

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs associatifs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. À ce titre, l'objet de cette délibération est le soutien de la Ville pour un montant total de 304 637 € auprès de 56 associations.

Les projets portés par les acteurs associatifs sont indispensables pour un véritable accès aux droits, pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre toutes et tous, mais aussi pour l'accès à un logement digne, à la santé, pour le droit de vieillir en gardant toute sa place dans notre Ville, depuis peu Ville amie des aînées et aînés.

Cela se traduit, par exemple, par le soutien au projet Intra muros qui met en avant des femmes DJ et qui sera le support d'action de communication sur le consentement et le droit des femmes, ou encore auprès de trois nouvelles associations qui œuvrent pour le maintien à domicile, l'entraide et les rencontres entre les séniors : Maintien Personnalisé à Domicile, ESPOIR et le Club des Anciens des Trois Cités. Nous augmentons également notre soutien à l'Union Départementale pour le Don du Sang.

La Ville s'engage fortement pour la solidarité entre toutes et tous à travers le Centre communal d'action sociale (CCAS), qui est le cœur du service public de la solidarité, mais aussi en étant aux côtés de l'ensemble des associations du territoire qui veillent à l'accompagnement des plus fragiles, avec, par exemple, l'augmentation du soutien à l'ALSIV dont le travail pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes est essentiel sur notre territoire.

De la naissance à l'âge adulte, l'éducation est une priorité pour la ville de Poitiers. La Ville agit **pour que, dans nos crèches, nos écoles, nos temps périscolaires, nos accueils de loisirs et espaces jeunes, chacune et chacun puissent recevoir une éducation de qualité, émancipatrice et populaire.** C'est permettre aux parents, aux familles d'y prendre leur place et leur rôle de premiers éducateurs. Le soutien nouveau à l'OCCE86 pour une action de sensibilisation aux arts de la scène auprès des enfants de nos écoles va dans ce sens.

Considérant que le temps des loisirs et des vacances est également essentiel à l'épanouissement et l'éducation de chacune et chacun, la ville de Poitiers s'engage pour le droit aux loisirs et aux vacances. Elle renforce le nombre de départs en vacances, en particulier des plus jeunes, grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, avec notamment les Maisons de Quartier de Poitiers qui ont su se saisir pleinement du dispositif Vacances pour Toutes et Tous avec plusieurs nouveaux projets soutenus cette année.

Poitiers, ville jeune et étudiante, connaît un grand nombre d'associations étudiantes et de jeunesse. La Ville soutient leurs initiatives comme vecteurs d'épanouissement, mais aussi d'engagement et de rayonnement du territoire. C'est ainsi que la Ville soutient, pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'association l'ORBE, pour la création d'un spectacle musical à destination des professionnels de l'industrie de la musique mais aussi du grand public.

Les différents éléments relatifs à ces aides prenant la forme de subventions, sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques) ou lorsqu'une association souhaite l'établissement d'une convention.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	